RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Moselle

MAIRIE D'APACH
12 rue nationale
57480 Apach

N°2025-69

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

La Maire de la Commune d'APACH,

VU le Code de la route, notamment ses articles R.44, R.225 et R.225-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L.2512-13 ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la demande de travaux de réhabilitation de la rue bellevue 57480 APACH par l'entreprise HTP, ZI du Port rue du laminoir, 57 525 TALANGE.

ARRÊTÉ

Article 1. : En raison des travaux de réhabilitation de la rue bellevue, la circulation se fera sur une voie et le stationnement sera interdit à partir du 46 rue bellevue jusqu'au 61 rue bellevue.

Article 2. : Les travaux auront lieu **le lundi 15 décembre 2025 de 8h à 17h00**.

Article 3. : Les riverains de la zone des travaux prendront les dispositions nécessaires afin de ne pas entraver la bonne exécution des travaux.

Article 4. : Les panneaux de signalisation nécessaires seront implantés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 5. : Ampliation du présent Arrêté sera notifiée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel.

Fait à APACH, le 09/12/2025
La Maire,
Emilie VILLAIN

MAIRIE APACH MOSELLE